PROCÉDURES SPÉCIALES
NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Consultation sur le prochain rapport du CDH intitulé « *Transformer les systèmes alimentaires pour protéger les droits humains et prévenir les dommages climatiques* » du Rapporteuse spéciale sur changements climatiques et des droits humains

1. Contexte :

Dans son prochain rapport au Conseil des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale cherche à synthétiser et à analyser un ensemble varié de données (provenant des sciences naturelles et sociales, y compris les sciences autochtones et d'autres systèmes de connaissances) sur le thème de *la transformation des systèmes alimentaires pour protéger les droits humains et prévenir les dommages climatiques*.

Le rapport cherchera à clarifier les obligations internationales des États en matière de droits humains, tant au niveau individuel que dans le cadre de la coopération internationale, ainsi que la responsabilité des entreprises, afin de garantir une transition juste dans le contexte des systèmes alimentaires, tant terrestres que maritimes, tout en renforçant la protection des droits humains de chacun dans le contexte du changement climatique. Ces obligations seront clarifiées en tenant dûment compte : de la nécessité d'intensifier l'action et le soutien mondiaux pour lutter contre le changement climatique, notamment en prévenant, minimisant et traitant les pertes et dommages liés aux effets néfastes du changement climatique ; et les objectifs et principes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, y compris le principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales et dans le contexte du développement durable et des efforts visant à éliminer la pauvreté, tels qu'interprétés par la Cour internationale de justice dans son avis consultatif de 2025 sur les obligations des États en matière de changement climatique.

Le rapport s'appuiera sur les plus récents rapports du Rapporteur spécial concernant la nécessité impérative de défossiliser l'économie et d'adopter une approche de la transition énergétique fondée sur les droits humains, ainsi que sur les récentes clarifications législatives apportées par les avis consultatifs du Tribunal international du droit de la mer et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

La Rapporteuse spéciale s'efforcera de formuler des recommandations constructives et concrètes sur des approches fondées sur les droits humains, sensibles au genre, à l'âge et à la situation de handicap et tenant compte des risques pour la transformation des systèmes alimentaires dans le cadre d'une transition juste vers un climat plus sûr.

2. Objectifs :

La consultation s'appuiera sur un appel à contributions lancé le 30 octobre 2025 (clôturé le 30 janvier 2026) afin d'alimenter le rapport thématique du Rapporteur spécial à la 62ème session du Conseil des droits de l'homme.

À travers cette consultation, la Rapporteuse spéciale souhaite explorer les points de vue et les besoins en ce qui concerne :

- Les bonnes pratiques ou les enseignements tirés aux niveaux national, régional ou international pour assurer la transformation des systèmes alimentaires dans le cadre d'une transition juste vers un climat plus sûr, dans une perspective fondée sur les droits humains ;

- Les défis et les opportunités liés à la défossilisation des systèmes alimentaires terrestres et océaniques (notamment en ce qui concerne la dépendance aux combustibles fossiles, aux plastiques et aux produits pétrochimiques) afin de protéger les droits de l'homme ;

- Les solutions proposées ou élaborées conjointement avec les individus et les communautés les plus touchées afin de faire progresser l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci et les réponses aux pertes et dommages dans le contexte des systèmes alimentaires.

3. **Résultats :**

La consultation servira de base au prochain rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur les changements climatiques et les droits humains au Conseil des droits de l'homme (qui sera présenté lors de la 62ème session du CDH) axé sur *la transformation des systèmes alimentaires afin de protéger les droits humains et de prévenir les dommages climatiques*.

4. **Participants :**

La consultation réunira tous les États membres, organisations internationales, organisations de la société civile, universitaires et autres parties prenantes intéressés.

5. **Format :**

La consultation se tiendra en personne le 5 mars 2026 de 12 h à 13 h dans la salle III du Palais des Nations.

Ordre du jour

12 h 00-12 h 10 Mot de bienvenue et présentation par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies de son mandat et de son prochain rapport

12 h 10 Discussion sur les points de vue des participants à partir des questions énumérées ci-dessus

12 h 50-13 h 00 Clôture